



TRIBUNE D'ÉCHANGE

SEPTEMBRE 2016 | N° 7

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Lors de notre dernière Tribune d'échange, nous vous avons présenté les points principaux du retour de consultation du PDCn.

Constatant que le scénario avec une base de départ en 2014 et le maintien d'une progression annuelle de 1% pour les villages était trop pénalisant pour les agglos et les centres, l'AdCV, en la personne de Luc Henriod, a élaboré un Xème scénario qui s'appuyait sur les principes suivants :

- base de départ 2014 : augmentation totale de la population vaudoise d'ici 2030 de 185 à 190'000 habitants et maintien ou léger recul des % attribués aux agglomérations et aux centres.
 - les calculs réalisés permettent aux villages de prévoir une augmentation annuelle de 0,72% avec 2014 comme référence.
 - le résultat de cette simulation montre qu'il n'y aurait plus aucun village dans l'impossibilité de construire d'ici 2030.
- Cette variante a été présentée au SDT, qui l'a

bien accueillie. Elle pourrait même servir de base pour les futures discussions de la plateforme SDT-AdCV-UCV. En effet, les 2 associations se sont mises d'accord pour soutenir une variante avec une base de départ en 2014 et 0,75 % de progression pour les villages; les autres pourcentages restant inchangés. A noter que le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur le PDCn.

Concernant la consultation au sujet de la LAT, nous n'avons pas encore reçu de retour écrit, ce qui ne saurait tarder.

CONTRIBUTION AVASAD 2016 ET 2017

En 2016, l'AVASAD a connu une croissance d'activité de 10,8% plus importante que prévue. Cela représente plus de 208'000 heures portant le volume de travail total à 2'135'000 heures.

L'augmentation des dépenses sera financée par une demande de crédit supplémentaire et la mobilisation des réserves de l'AVASAD. Toutefois, pour 2016, la contribution des communes reste fixée à CHF 90.- par habitant.

Les premières analyses laissent à penser que cette croissance des activités peut s'expliquer par une hausse du nombre de clients et une

hausse du nombre de clients âgés de 80 ans et plus. Cette tendance haussière va se poursuivre en 2017. Entre le rattrapage des activités réalisées en 2016 et leur croissance attendue en 2017, l'AVASAD table sur une augmentation de pas moins de 433'000 heures fournies par rapport au budget 2016 (+22,4%).

Le financement de la part de l'Etat est toujours en négociation. Toutefois, l'AVASAD estime que la subvention communale devrait s'établir à CHF 99.- au maximum, soit CHF 9.- de hausse par rapport à 2016. Cette information sera confirmée officiellement d'ici à la fin de l'année.

Dans ce contexte, nous avons appris que l'Etat de Vaud va prochainement (octobre probablement) mettre en consultation un projet de loi où le mode de financement et l'organisation de l'AVASAD seraient largement revus. Il se pourrait notamment qu'il soit proposé une variante où moyennant le basculement de points d'impôts des communes au Canton, ce dernier prenne intégralement en charge, financièrement parlant, les soins à domicile.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des développements de ce dossier quand nous en saurons plus.

PEREQUATION INTERCOMMUNALE

Le 13 septembre, le Grand Conseil vaudois a adopté en deuxième lecture le projet de révision et de la loi sur la péréquation intercommunale et son décret d'application.

Après un débat d'entrée en matière fourni, le texte de loi a été très rapidement entériné, sans aucune modification. Dont acte...

Cependant, cela ne veut pas dire que cet épineux dossier soit clos. En effet, tous les intervenants s'accordent à dire que la péréquation

actuelle est en bout de course et qu'elle doit être intégralement revue.

C'est un gros chantier, dont on espère qu'il aboutira enfin à un résultat satisfaisant en 2021 et malheureusement pas en 2019, comme cela aurait été le cas si l'accord initial avec l'Etat avait été appliqué ou que le Conseil d'Etat et l'UCV avaient accepté la solution transitoire de l'AdCV pour la période 2017/2018.

S'ajoute à cela qu'un groupe de travail incluant

notamment les deux associations faitières de communes sera chargé de mettre en place les modalités techniques de la pleine mise en œuvre de la nouvelle LPIC en 2019, notamment du très problématique critère « emploi » pour la répartition de la compensation fédérale des pertes RIE III.

Votre Comité s'engagera fortement dans ces gros dossiers en continuant de défendre du mieux possible les intérêts des communes membres de l'AdCV.

VOTRE NOUVEAU COMITE

Lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2016, vous avez élu le nouveau Comité de notre association pour la législature 2016/2021.

Les membres de ce Comité vous remercient une fois encore de la confiance que vous leur avez accordée !

Sur la photo à droite, vous retrouverez toute l'équipe de l'AdCV (Comité et Secrétariat général) qui vous salue en toute amitié !



De gauche à droite :

Hans Rudolf Kappeler, Membre
 Andreas Sutter, Membre
 Carine Tinguely, Vice-président
 Jean-Yves Thévoz, Membre
 Josephine Byrne Garelli, Présidente
 Jean-Christophe de Mestral, Membre
 Pierre Stampfli, Vice-président
 Michel Buttin, Membre
 Yves Raboud, Trésorier
 Siegfried Chemouny, Secrétaire général
 Catherine Aebi, Secrétaire administrative

